



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

femmes

Question écrite n° 2458

Texte de la question

M. Jean Rigal appelle tout particulièrement l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la convention de partenariat, signée le 24 janvier 1997, entre l'Etat, l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) et le Centre national d'information et de documentation des femmes et des familles (CNIDFF) afin de faciliter l'insertion professionnelle des femmes demandeurs d'emploi. Après accords locaux, cette convention permet à l'ANPE d'offrir ses services au sein des bureaux d'accompagnement individualisé vers l'emploi (BAIE) ouverts dans certains centres d'information des droits des femmes (CIDF). Il lui demande de bien vouloir lui indiquer dans quels CIDF (dotés d'un BAIE) des départements de la région Midi-Pyrénées la convention précitée a fait l'objet d'accords locaux.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de madame la ministre sur la convention-cadre nationale signée le 24 janvier 1997 entre le ministre délégué à l'emploi chargé des droits des femmes, l'Agence nationale pour l'emploi et le Centre national d'information des femmes et des familles. La convention nationale est relayée au niveau local par des accords entre les centres d'information sur les droits femmes (CIDF) dotés d'un bureau d'accompagnement individualisé vers l'emploi (BAIE) et l'Agence nationale pour l'emploi. Ces conventions nationales et locales ont pour objectifs de renforcer la collaboration entre les CIDF concernés et l'ANPE, celle-ci confiant aux CIDF/BAIE une délégation de services en direction des femmes à la recherche d'emploi et des entreprises. En région Midi-Pyrénées, cinq accords locaux ont été conclus depuis 1990, année de la première convention-cadre. Il s'agit des CIDF de l'Aveyron (3 janvier 1990) ; de la Haute-Garonne (26 novembre 1990) ; du Lot (21 juillet 1997) ; des Hautes-Pyrénées (13 juin 1994) et du Tarn-et-Garonne (14 mars 1997). Le CIDF du Gers et l'ANPE locale conclueront en novembre la convention locale les concernant. Ainsi tous les CIDF de la région Midi-Pyrénées dotés d'un BAIE auront signé un accord local.

Données clés

Auteur : [M. Jean Rigal](#)

Circonscription : Aveyron (2^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2458

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 août 1997, page 2693

Réponse publiée le : 24 novembre 1997, page 4235